

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**COMITE DE PILOTAGE DU DIALOGUE
INTER-MALIENS POUR LA PAIX ET
LA RECONCILIATION NATIONALE**

**COMMISSION DE CENTRALISATION
ET DE SYNTHESE**

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple- Un But- Une Foi

Le Dialogue Inter-maliens pour la Paix et la Réconciliation nationale est une initiative du Président de la Transition, Chef de l'Etat, Son Excellence le Colonel Assimi GOÏTA qui l'a annoncé dans son adresse à la Nation, le 31 décembre 2023.

L'objectif recherché est la restauration de la paix, la Réconciliation nationale et la cohésion sociale par une appropriation nationale de la gestion de la crise malienne, sans interférence étrangère. La finalité est de permettre au peuple malien de recourir aux mécanismes endogènes de prévention, de gestion et de règlement des conflits afin de trouver des solutions consensuelles aux problèmes qui assaillent notre pays.

Le Dialogue, dans sa phase opérationnelle a démarré le 2 avril 2024 par une série de rencontres du Comité de Pilotage du Dialogue avec les institutions de la République, les légitimités traditionnelles, les confessions religieuses, les partis politiques, les organisations socioprofessionnelles, celles de la société civile en particulier les regroupements de Femmes et de Jeunes et les autorités administratives indépendantes.

Le Comité a également rencontré l'ancien Président Dioncounda TRAORE, des anciens Premiers ministres, des épouses d'anciens chefs d'Etat, le corps diplomatique et les représentants des organisations internationales accréditées au Mali.

Les concertations prévues dans le cadre du Dialogue ont été organisées du 13 au 15 avril 2024 dans 763 communes dont 69 délocalisées et du 20 au 22 avril 2024 dans le District de Bamako, les 19 régions administratives, les 48 ambassades et consulats du Mali et dans les universités de Bamako et de Ségou,

Elles ont été conduites de manière participative et inclusive. Toutes les sensibilités de la Nation y ont apporté leurs contributions.

Une forte mobilisation de la Nation autour du Dialogue a été constaté.

Outre les membres du Comité de Pilotage, la participation des institutions de la République et des autorités administratives indépendantes, la phase nationale du Dialogue a enregistré la présence effective de la totalité des délégués prévue : 160 délégués des Régions et du District ; 26 délégués des Maliens établis à l'extérieur, 3 représentants des réfugiés, 8 délégués des universités. Les délégués des quatre centrales syndicales et un représentant du patronat ont également participé aux travaux.

Les participant aux travaux de la phase nationale du Dialogue ont formulé et adopté par thématique les recommandations et résolutions suivantes :

COMITE DE PILOTAGE DU DIALOGUE INTER-MALIENS POUR LA PAIX ET LA RECONCILIATION NATIONALE MAI-2024



THEMATIQUE 1 : PAIX, RECONCILIATION NATIONALE ET COHESION SOCIALE.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes ont été formulées sur la thématique « PAIX, RECONCILIATION NATIONALE ET COHESION SOCIALE

1. Prendre toutes les dispositions nécessaires pour le retour des réfugiés et des déplacés dans leurs villages ou sites d'origine et leur apporter tout le soutien matériel, financier et moral pour leur réinsertion socio-économique ;
2. Instaurer un cadre de dialogue permanent intra et intercommunautaire ;
3. Apporter une assistance humanitaire aux populations affectées par la crise ;
4. Dissoudre les milices et les groupes d'auto-défense et assurer la réinsertion socioprofessionnelle de leurs combattants ;
5. Privilégier le recours à nos us et coutumes comme moyens de prévention, de gestion et de règlement des conflits ;
6. Respecter la réglementation en vigueur en matière d'utilisation des réseaux sociaux ;
7. Renforcer l'éducation civique et morale à l'école pour développer l'esprit patriotique ;
8. Rendre obligatoire l'enseignement de l'histoire et de la géographie de notre pays dans tous les établissements scolaires et universitaires ;
9. Promouvoir la formation professionnelle, l'insertion des personnes vivant avec un handicap et leur prise en charge adéquate en activant le programme de Réadaptation à Base Communautaire (RBC) ;
10. Renforcer les capacités des autorités et légitimités traditionnelles dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits communautaires ;
11. Mettre en place un cadre d'échange permanent entre l'Administration et les usagers ;
12. Engager le dialogue avec tous les mouvements armés maliens ;
13. Instaurer une journée nationale du pardon ;
14. Intensifier la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ;
15. Renforcer l'implication des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits ;
16. Renforcer les capacités des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap pour mieux jouer leurs rôles et leurs responsabilités dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits ;



17. Promouvoir l'éducation à la culture de la paix dans les établissements scolaires et universitaires ;
18. Renforcer la capacité des services de développement social et de l'économie solidaire pour prendre en charge les personnes vulnérables et personnes vivant avec un handicap ;
19. Vulgariser la Charte Pastorale au sein des communautés ;
20. Eriger un monument sur le site de l'attaque du bateau « Tombouctou » survenue le 07 septembre 2023 à Chambou, dans le Cercle de Gourma-Rharous ;
21. Mettre en place des structures de déradicalisation ;
22. Rapprocher la justice des justiciables, au besoin, par le biais des parajuristes et des conciliateurs de justice ;
23. Moraliser davantage la vie publique ;
24. Communiquer dans les langues officielles sur les concepts de paix, de réconciliation nationale et de cohésion sociale ;
25. Lutter contre les stigmatisations sociales et raciales ;
26. Prévoir le rapatriement et l'accompagnement des démunis qui désirent rentrer au pays ;
27. Mettre en place des mécanismes de justice transitionnelle ;
28. Renforcer la vigilance pour éviter l'amalgame et l'instrumentalisation des questions communautaires ;
29. Adopter des mesures d'accompagnement des couches vulnérables ;
30. Renforcer la lutte contre l'impunité ;
31. Prendre des mesures fortes pour mettre fin aux pratiques esclavagistes, vulgariser la charte de cohabitation pacifique issue du forum régional d'entente sociale à travers le dialogue communautaire ;
32. Instaurer un cadre de rencontres intra et intergénérationnelles en faveur de la paix, de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale ;
33. Faire respecter scrupuleusement la réglementation en vigueur sur les pratiques religieuses, (création et ouverture des lieux de cultes, organisation des prêches et sermons, programmes d'enseignement, réseaux sociaux, etc. ;
34. Accélérer l'introduction de l'enseignement de nos valeurs sociétales dans les écoles et medersas ;
35. Appliquer les lois et conventions et internationales en faveur des personnes vivant avec un handicap ;
36. Encourager toutes les initiatives visant à renforcer la résilience des populations face à la crise multidimensionnelle que vit le pays ;
37. Eriger un monument aux morts à la mémoire des victimes de la crise et des conflits ;

COMITE DE PILOTAGE DU DIALOGUE INTER-MALIENS POUR LA PAIX ET LA RECONCILIATION NATIONALE MAI-2024



38. Procéder à la réforme institutionnelle de la Mission d'Appui à la Réconciliation Nationale et opérationnaliser les Equipes Régionales d'Appui à la Réconciliation et les Comités communaux de Réconciliation en vue de leur permettre de jouer pleinement leur rôle de structure de mise en œuvre des politiques de paix et de cohésion sociale ;
39. Promouvoir un financement adéquat et conséquent de la réparation en faveur des victimes des crises au Mali ;
40. Ouvrir le dialogue doctrinal avec les groupes armés dits djihadistes et mettre à contribution les érudits maliens pour définir le corpus doctrinal des débats à mener avec ces groupes ;
41. Mettre en place une structure pour le suivi et l'évaluation des résultats du Dialogue inter-Maliens pour la Paix et la Réconciliation Nationale.



THEMATIQUE 2 : QUESTIONS POLITIQUES ET INSTITUTIONNELLES.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes ont été formulées sur la thématique « QUESTIONS POLITIQUES ET INSTITUTIONNELLES » :

1. Prendre des mesures appropriées pour consolider les acquis démocratiques, faire respecter les principes et les règles du jeu démocratique et introduire dans les programmes éducatifs, l'enseignement de nos valeurs socioculturelles ;
2. Relire la Loi N°05-047 du 18 août 2005 portant charte des partis politiques (durcir les conditions de création, leur fonctionnement, leur nombre et la suppression du financement public des partis politiques) ;
3. Former les citoyens maliens aux respects des symboles de l'Etat et des biens publics ;
4. Cultiver l'esprit de civisme et de patriotisme chez les jeunes (surtout dans les établissements scolaires et universitaires et dans les casernes) ;
5. Institutionnaliser une journée citoyenne au niveau national ;
6. Renforcer l'éducation citoyenne ;
7. Interdire aux chefs religieux, aux chefs de village, de fraction et de quartier et aux responsables des Organisations de la Société Civile de s'engager dans le militantisme politique ;
8. Relire la Loi N°04-038 du 05 août 2004, modifiée, relative aux associations afin de moraliser les conditions de création et de gestion et de renforcer les dispositions de l'Accord-cadre ;
9. Réviser la Charte de la Transition ;
10. Proroger la durée de la Transition de deux (02), cinq (05) ans, jusqu'à la stabilisation du pays ;
11. Susciter la candidature du Colonel Assimi GOITA à la prochaine élection présidentielle ;
12. Elever au grade de Général, les Colonels Assimi GOITA, Malick DIAW, Abdoulaye MAIGA, Sadio CAMARA, Ismaël WAGUE et Modibo KONE ;
13. Créer un cadre de concertation entre les pouvoirs publics, les partis politiques, la société civile, les légitimités traditionnelles, en vue d'un consensus autour de la Transition ;
14. Instituer l'inscription volontaire sur les listes électorales ;
15. Instituer les rencontres citoyennes dans les missions diplomatiques et consulaires ;
16. Procéder au recensement des Maliens établis à l'extérieur ;



17. Contrôler la ligne éditoriale des prêches par les religieux afin d'éviter la propagation des messages de haine ou susceptibles de créer un conflit entre les différentes tendances religieuses ;
18. Former les maitres coraniques contre la radicalisation et l'enrôlement des enfants ;
19. Encadrer la construction des lieux de culte.
20. Améliorer la gouvernance par le respect des textes en vigueur relatif à la lutte contre la corruption, le favoritisme, le clientélisme, l'enrichissement illicite, l'impunité, le népotisme et le tribalisme ;
21. Développer une stratégie de communication sur les méfaits de la corruption ;
22. Renforcer l'indépendance et la transparence de l'institution judiciaire pour une meilleure distribution de la justice ;
23. Opérationnaliser la Cour des comptes avec la création de ses chambres régionales ;
24. Accélérer les procédures judiciaires ;
25. Elaborer et faire respecter les manuels de procédures dans les services de l'Etat ;
26. Instaurer un mécanisme de redevabilité et de transparence dans la gestion des ressources publiques ;
27. Renforcer les mécanismes de contrôle de gestion des affaires publiques par la digitalisation et l'informatisation ;
28. Rationnaliser toutes les structures de contrôle de l'Etat (intégrer les structures de contrôle de l'Etat pour une synergie opérationnelle, y compris une gestion de l'information) ;
29. Dépolitiser l'Administration par l'introduction des règles de bonne conduite et un système de choix axé sur l'enquête de moralité des agents de l'Etat ;
30. Etablir plus de justice et d'équité dans la distribution des distinctions honorifiques ;
31. Elaborer et appliquer un plan de carrière des agents de l'Administration et veiller à une meilleure gestion des ressources humaines ;
32. Favoriser l'appel public à candidature pour certains postes de responsabilité ;
33. Rouvrir toutes les écoles, en y assurant la sécurité, et améliorer la scolarisation des enfants dans les régions notamment du Nord, du Centre et du Sahel occidental ;
34. Opérationnaliser les groupes de sécurité universitaire ;
35. Créer une université et un institut de formation des maitres par région ;
36. Revoir les conditions de création des écoles et des structures sanitaires privées pour mettre fin aux créations anarchiques ;
37. Promouvoir les énergies renouvelables dans tout le pays :



38. Respecter rigoureusement l'application de la Loi n°2015-052 du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives tout en relisant son décret d'application ;
39. Accroître la représentativité des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans les prises de décision ;
40. Créer des activités génératrices de revenus au profit des femmes et des jeunes ;
41. Former les jeunes aux métiers ;
42. Encourager l'entrepreneuriat des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ;
43. Ouvrir des pôles d'orientation pour les jeunes afin d'éviter les grandes migrations vers l'étranger.
44. Procéder au transfert effectif des compétences et des ressources aux Collectivités territoriales ;
45. Mettre en place des délégations spéciales dans les nouvelles Collectivités territoriales et partout où la nécessité s'impose ;
46. Diligenter la gestion des contentieux nés du découpage territorial ;
47. Accélérer l'opérationnalisation des nouvelles entités territoriales (régions, cercles, Arrondissements et Communes) ;
48. Opérationnaliser les coordinations de l'AIGE ans les nouvelles Régions ;
49. Créer des centres culturels dans les zones de forte concentration de Maliens à l'extérieur ;
50. Créer des circonscriptions électorales pour les Maliens établis à l'extérieur ;
51. Créer un cadre unique de concertation des associations des Maliens établis à l'extérieur.



THEMATIQUE 3 : ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

2. RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes ont été formulées sur la thématique « ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE » :

1. Renforcer la gouvernance et la planification économique ;
2. Promouvoir un développement économique durable et autocentré;
3. Créer des mécanismes d'intervention stratégique ;
4. Optimiser la gestion des ressources naturelles ;
5. Renforcer les capacités institutionnelles ;
6. Garantir l'équité et la transparence dans la gestion des affaires publiques ;
7. Assurer l'autonomisation et l'inclusion sociale des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap ;
8. Stimuler des partenariats internationaux ;
9. Améliorer l'éducation et la sensibilisation à la citoyenneté ;
10. Créer une structure chargée des analyses prospectives et stratégiques du pays avec ancrage institutionnel à la Présidence de la République ;
11. Renforcer la fiscalité intérieure ;
12. Réduire le train de vie de l'Etat.
13. Assurer l'accès des populations à l'eau partout où cela est possible à partir des cours d'eau (le fleuve Sénégal, le Sankarani, le Bani, le Sourou, etc.) et des eaux souterraines (la Vallée du Serpent, du Système Faguibine, le Tamesna, le Tilemsi, etc.) ;
14. Réhabiliter et construire des centrales hybrides pour limiter la consommation en carburant dans les centrales thermiques ;
15. Réaliser des ouvrages de retenue d'eau pour soutenir la production Agricole dans le pays (barrages, mares, points d'eau) ;
16. Elaborer des schémas directeurs d'urbanisation dans toutes les communes ;
17. Elaborer des programmes intégrés de lutte contre l'ensablement ;
18. Réhabiliter et développer des infrastructures hydroagricoles dans le pays ;
19. Aménager des ouvrages d'assainissement dans tous les cercles ;
20. Aménager des espaces verts et de jeux ;

21. Aménager et/ou réhabiliter toutes les plaines agricoles ;
22. Mettre en œuvre le Schéma National d'Aménagement du Territoire avec une actualisation des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT) pour le développement équilibré du pays ;
23. Créer et relancer des unités industrielles relatives aux activités économiques telles que l'exploitation du phosphate de Tilemsi, le manganèse d'Ansongo, le thé de Farako à Sikasso, l'HUICOMA, la transformation des déchets solides et liquides, etc.
24. Promouvoir la création d'entreprises pour stimuler l'économie et réduire le chômage ;
25. Moderniser l'agriculture et renforcer les filières locales ;
26. Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle par la création d'unités de conditionnement et de transformation et de centres de formation ;
27. Promouvoir le développement économique inclusif en soutenant les coopératives et les initiatives locales ;
28. Renforcer les capacités de production et de transformation dans les régions de production par la création de Zones Economiques Spéciales ;
29. Encourager l'investissement local et la création de fonds de garantie pour l'agriculture ;
30. Promouvoir la culture, l'artisanat et le tourisme national pour améliorer leur contribution à l'économie ;
31. Favoriser l'émergence d'une économie locale diversifiée et durable ;
32. Développer une politique économique inclusive orientée vers une transformation structurelle des secteurs de production ;
33. Intensifier les investissements dans l'éducation, la recherche et l'innovation pour stimuler la croissance ;
34. Investir massivement dans les infrastructures et services de transport pour stimuler la production et l'accès aux marchés ;
35. Créer une banque de la diaspora ;
36. Développer et diversifier les sources d'énergie pour assurer la sécurité énergétique du pays ;
37. Promouvoir l'électrification rurale et de l'accès à l'énergie dans tout le pays ;
38. Moderniser les réseaux de télécommunications pour soutenir le développement économique et technologique ;
39. Multiplier les initiatives visant à développer les infrastructures hydro-agricoles pour promouvoir une agriculture irriguée efficace ;



40. Améliorer le niveau de connaissance et de prise de conscience des producteurs sur l'environnement et les changements climatiques ;
41. Protéger et améliorer la gestion des ressources naturelles ;
42. Renforcer les capacités d'adaptation des producteurs aux effets des changements climatiques ;
43. Renforcer l'assainissement dans les milieux urbains ;
44. Moraliser l'obtention des permis de recherche, d'exploration et d'exploitation minière ;
45. Stimuler la création d'entreprises minières locales respectant l'environnement ;
46. Organiser les activités d'orpaillage traditionnel ;
47. Promouvoir l'exploitation pétrolière et gazière ;
48. Informer et sensibiliser les acteurs du secteur minier au respect du code minier et ses textes d'application ;
49. Promouvoir la formation professionnelle dans le domaine minier ;
50. Développer des recherches et prospections des gisements gaziers, pétroliers, d'uranium, etc. ;
51. Suivre et restaurer les sites miniers après exploitation ;
52. Promouvoir l'entrepreneuriat des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap afin de freiner l'exode rural et de contribuer à l'émergence de nouveaux pôles de développement économique ;
53. Soutenir la création d'emplois notamment pour les jeunes, afin de réduire le taux de chômage ;
54. Mettre en œuvre des programmes de formation en adéquation avec le marché du travail ;
55. Créer des écoles techniques et de formation professionnelle ;
56. Promouvoir de la reconversion professionnelle pour en fonction des réalités du marché ;
57. Accompagner les jeunes entrepreneurs pour leur faciliter l'accès aux fonds publics dans la création d'entreprises ;
58. Développer la synergie entre les universités et les entreprises pour la recherche et l'innovation ;
59. Encourager l'entrepreneuriat et l'innovation.

THEMATIQUE 4 : ASPECTS SECURITAIRE ET DEFENSE DU TERRITOIRE

RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes ont été formulées sur la thématique « ASPECTS SECURITAIRE ET DEFENSE DU TERRITOIRE » :

1. Faire comprendre à l'opinion nationale que la seule action militaire n'est pas suffisante pour le retour de la paix ;
2. Moraliser le processus de recrutement dans les Forces armées et de sécurité ;
3. Disposer d'une armée professionnelle et bien équipée ;
4. Procéder à un meilleur maillage du territoire en révisant la carte militaire) ;
5. Faciliter l'accès des populations aux services sociaux de base ;
6. Faciliter les rapports entre les Forces armées et de sécurité et les populations ;
7. Renforcer le rôle des autorités traditionnelles dans la gestion des conflits ;
8. Sensibiliser et former les autorités locales et les populations dans la mise en œuvre des plans de gestion des risques, des crises et des catastrophes ;
9. Renforcer les actions civilo-militaires ;
10. Déconcentrer le recrutement dans les Forces armées et de sécurité (quotas par commune, cercle et région) ;
11. Renforcer la surveillance des frontières ;
12. Intensifier les campagnes de sensibilisation sur les dangers de la prolifération des armes ;
13. Lutter contre l'économie criminelle ;
14. Créer un site mémoriel des martyrs de la Nation ;
15. Ecrire l'histoire militaire du Mali et l'enseigner dans les écoles maliennes ;
16. Créer des canaux d'échanges et de communication entre les Forces armées et de sécurité et les chercheurs ;
17. Améliorer les conditions de vie et de travail des Forces armées et de sécurité ;
18. Achever le processus de délimitation et de bornage des frontières ;
19. Sensibiliser les populations au vivre ensemble au niveau des frontières ;
20. Créer et renforcer les postes de sécurité frontaliers terrestres, fluviaux et aériens ;
21. Rendre opérationnels les commissariats de police, les centres de secours, les brigades de gendarmerie déjà créés ;
22. Mettre en place des postes de sécurité mobiles entre les grandes agglomérations ;
23. Promouvoir et renforcer une justice sociale équitable pour tous ;
24. Poursuivre le renforcement des capacités des Forces armées et de sécurité en formation, équipements, budget et effectifs ;
25. Encadrer les artisans armuriers dont les compétences peuvent être mises à profit pour l'émergence d'une expertise endogène ;
26. Promouvoir l'amour de la Patrie et l'esprit du don de soi ;
27. Chercher des mécanismes innovants pour soutenir l'effort de guerre ;



28. Anticiper et accompagner le retour des réfugiés et des déplacés dans leurs localités respectives ;
29. Prendre les dispositions nécessaires pour la réinsertion socio-économique des déplacés et des réfugiés ;
30. Tenir compte de nos valeurs sociétales dans la gestion des crises ;
31. Doter le Mali d'un satellite de communication et de surveillance pouvant couvrir tout le territoire ;
32. Rendre la justice et promouvoir le pardon ;
33. Promouvoir le consensus national autour des questions de défense et de sécurité ;
34. Eviter l'amalgame et la stigmatisation dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ;
35. Sanctionner la diffusion de fausses informations sur la situation sécuritaire ;
36. Renforcer la communication entre l'Etat et les légitimités traditionnelles ;
37. Renforcer les capacités des autorités et légitimités traditionnelles ;
38. Instituer les comités de veille citoyenne dans les villages, fractions et quartiers ;
39. Prendre en compte les questions de sécurité comme critère de performance dans l'évaluation des communes ;
40. Créer des polices de proximité ;
41. Créer des commissions de sécurité au sein des conseils communaux ;
42. Veiller au respect de la réglementation du port d'arme ;
43. Recenser et collaborer avec les fabricants d'armes artisanales pour un meilleur contrôle ;
44. Accentuer le contrôle du trafic d'armes au niveau national ;
45. Sanctionner les trafiquants d'armes et autres produits prohibés ;
46. Dissoudre à terme les groupes d'auto-défense et les milices armées ;
47. Mettre en œuvre un programme DDR au profit des membres des groupes armés ;
48. Militariser les corps paramilitaires (Eaux et Forêts, Douanes et Administration pénitentiaire) ;
49. Interdire l'immixtion du politique dans le détail du fonctionnement des FAS ;
50. Interdire l'obstruction des voies d'écoulement des eaux ;
51. Créer une synergie d'action interministérielle et relever le niveau de vigilance pour la protection des points sensibles ;
52. Inviter les services techniques à faire respecter le plan d'urbanisation ;
53. Assurer une coopération entre les populations frontalières et les FAS ;
54. Mettre l'accent sur la coopération avec les pays voisins et les partenaires dans le strict respect des trois principes qui guident l'action publique au Mali ;
55. Impliquer les populations frontalières dans la sécurisation des frontières ;
56. Renforcer la collaboration entre les autorités et les populations riveraines des frontières ;
57. Renforcer la surveillance des frontières ;
58. Encourager l'emploi et l'entrepreneuriat jeune pour circonscrire le flux migratoire et lutter contre l'enrôlement des jeunes dans les groupes armés terroristes ;



59. Améliorer la bonne gouvernance ;
60. Multiplier et déconcentrer la création des écoles professionnelles ;
61. Créer des centres de déradicalisation ;
62. Multiplier la création des écoles professionnelles ;
63. Formaliser l'instruction dans les écoles coraniques ;
64. Renforcer la surveillance des opérateurs téléphoniques opérant sur le territoire ;
65. Interdire et sanctionner les rackets sous toutes leurs formes ;
66. Restaurer l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire ;
67. Interdire, au besoin selon la zone, la circulation des motos de grosses cylindrées ;
68. Contrôler les mouvements de véhicules dans les zones de conflit ;
69. Autonomiser les zones de défense en moyens et équipements adéquats leur permettant d'accomplir, dans un relatif isolement, leurs missions ;
70. Favoriser le plein engagement des femmes et des jeunes dans le processus de paix et de sécurité ;
71. Créer un cadre de concertation permanent entre les femmes et les Forces Armées et de Sécurité ;
72. Protéger, au besoin, prendre en charge les personnes vulnérables en particulier celles vivant avec un handicap dans les zones de conflit et dans la gestion des risques et catastrophes ;
73. Sécuriser les voies d'approvisionnement des populations en denrées de premières nécessités et faciliter les transactions commerciales ;
74. Elever au grade de Général de Division au minimum les six Colonels.
75. Accorder aux autorités actuelles le temps nécessaire pour ramener et pérenniser la sécurité ;
76. Constituer une banque de semences en partenariat avec le monde paysan pour faire face à la menace des organismes génétiquement modifiés ;
77. Installer des postes de sécurité dans les points sensibles sur la Route RN15 : Parou, Mandoli Diallo sur l'axe Mandoli-Somadougou, Baye (Bankass), RN15 : GoundaKa et Bandiagara, Koro et Bhi (axe Koro - Ouagouiya), Koro et Diankabou ;
78. Ratisser les zones : Timiniri, Pignari, Pignari-Bana, Doucombo, Bara-Sara, Lowol-Guéou, Dourou, Baye, Borko, Bamba, Kassa, Timini, Anaye, Dinangourou, Torolly, Zon, Orodourou, Pouty, Ouenkoro, Korientzé-Saraféré, Ténenkou, Youwarou, Niono, Nara, Nioro.
79. Construire et bitumer les infrastructures routières :
 - Kadiolo-Fourou-Kadiana ;
 - Kadiolo- Misséni- Deléou ;
80. Réhabiliter les routes :
 - Sikasso- Zegoua (deux fois deux voies) ;
 - Farakala- Lobougoula-fourou ;
 - Loulouni-Nimbougou- Ouéléni (B FASO) ;
 - Zegoua- Baguaira (B FASO)
 - Sévaré-Gao ;
 - Ansongo-Ménaka- Anderamboukane-frontière Niger (Abala et Banibangou) ;



- Ménaka-Kidal-Tinzawatène ;
 - Ménaka-Tindermène ;
 - Ménaka-Inékar ;
 - Tessalit-Bouressa
 - Konna-Korientzé-Tonka ;
 - Mopti-Dialloubé ;
 - Kwala-Mourdiah-Nara-Frontière Mauritanie ;
 - Gombou-Fallou-Ballé-Nioro du Sahel ;
 - Gossi-Rarhouss-Tombouctou.
 - Kita-Kourourinkoto-Diéma ;
 - Kidal-Talahandar ;
 - Kidal- Inafara ;
 - Poursuivre la construction de la route Tombouctou-Goma coura-Niono ;
 - Daguol-borhè-NGouma ;
 - Boni-Mondoro ;
 - Koutiala-Yorosso ;
 - Yorosso-Boura-Frontière Burkina Faso ;
81. Réserver le bahutage aux seuls officiers des Forces Armées et de Sécurité.



THEMATIQUE 5 : GEOPOLITIQUE ET ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes ont été formulées sur la thématique « GEOPOLITIQUE ET ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL » :

1. Vulgariser les résultats des recherches et l'exploitation des ressources minières à travers le pays ;
2. Améliorer les approches d'exploration du potentiel pétro-gazier ;
3. Diligenter les recherches pétrolières axées sur l'augmentation du nombre de forages de prospection ;
4. Promouvoir une diplomatie directe, active, forte (real politik), basée sur l'information, la communication et les valeurs culturelles (au niveau des pays frontaliers) comme levier stratégique d'influence dans le domaine de la vie de la Nation ;
5. Renforcer la diplomatie avec les pays de l'Asie et du Golfe ;
6. Développer un Partenariat de bon voisinage ;
7. Adapter notre diplomatie à la géopolitique actuelle ;
8. Renforcer la coopération entre pays enclavés et désertiques afin de lutter ensemble contre les phénomènes qui ralentissent leur développement ;
9. Relire la carte diplomatique en fonction de nos intérêts stratégiques ;
10. Proposer aux pays de l'AES de construire un partenariat dans le domaine de l'Education ;
11. Renforcer la capacité numérique du pays ;
12. Adapter notre politique dans les domaines des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) à nos besoins ;
13. Faire du Mali un centre mondial de télécommunications satellitaires ;
14. Créer des canaux de bonnes informations à travers les réseaux sociaux et orienter plus les actions vers une diplomatie de communication ;
15. Créer un Institut de Formation géopolitique ;
16. Vulgariser le concept de géopolitique à tous les niveaux ;
17. Vulgariser et enseigner les chartes qui ont régi nos Royaumes et Empires ;
18. Développer, multiplier, diversifier, privilégier, pérenniser les accords de partenariats gagnant- gagnant ;
19. Établir une forte coopération entre les Forces de Défense de Sécurité (FDS) des pays de l'AES ;
20. Bâtir une politique forte entre l'AES et les autres regroupements régionaux et internationaux ;
21. Développer un partenariat stratégique sur le plan de la défense et de la sécurité avec les pays limitrophes ;
22. Créer une unité de garde-frontières à l'instar des pays voisins ;
23. Œuvrer au respect des principes de Non-ingérence dans les affaires internes du pays ;



24. Installer des postes de contrôle pour une meilleure gestion des conflits communautaires ;
25. Renégocier les mesures en matière de barrières douanières malgré la sortie du Mali de la CEDEAO ;
26. Consolider les acquis et renforcer l'ancrage institutionnel de l'AES ;
27. Élargir l'AES à d'autres pays : créer la confédération de l'AES avant le fédéralisme ;
28. Renforcer la coopération militaire, sécuritaire et économique avec les pays de l'AES, les pays arabes, les organisations sous régionales et internationales respectueux des trois principes, les partenaires crédibles pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent ;
29. Veiller à l'application et au respect systématique des principes constitutionnels et des principes de réciprocité ;
30. Élaborer des Plans transfrontaliers de développement ;
31. Renforcer les échanges économiques, les activités culturelles, les cadres de concertations avec les pays voisins ;
32. Poursuivre et renforcer la coopération militaire avec tous les pays respectant les trois principes constitutionnels ;
33. Initier des actions en vue de l'adhésion du Mali aux BRICS ;
34. Réviser la politique nationale de la population ;
35. Renforcer la capacité des acteurs locaux sur les questions de géopolitiques et environnement international ;
36. Veiller à l'application stricte et au respect mutuel des conventions sur la protection de l'environnement par le respect des principes environnementaux, l'application des résolutions des différentes COP, la vulgarisation de textes internationaux et nouveau code minier ;
37. Privilégier les intérêts du Mali et le choix des partenaires stratégiques et lutter contre les tracasseries au niveau des frontières ;
38. Capitaliser la centralité géographique en Afrique de l'Ouest à travers la construction d'un réseau multi nodal de transport routier, ferroviaire, fluvial et aéroportuaire ;
39. Doter la recherche minière, surtout pétrolière et gazière, d'une ligne budgétaire conséquente ;
40. Investir dans le capital humain par la mise en place d'un système national de formation pour les métiers du secteur minier ;
41. Favoriser l'achat et la transformation de l'or et du sel gemme issus de l'exploitation artisanale ;
42. Conforter la position du Mali en tant que premier producteur du coton en Afrique de l'Ouest à travers l'augmentation du rendement et l'augmentation du niveau de transformation de la graine et de la fibre du coton ;
43. Soutenir les filières agricoles en promouvant le label malien ;
44. Lutter contre les OGM et contrôler l'utilisation des engrais chimiques ;
45. Renforcer et promouvoir le leadership du Mali dans les organismes et instances régionaux de gestion des ressources énergétiques et d'eaux partagées ;



46. Assurer la navigabilité du fleuve Falémé ;
47. Relire la carte diplomatique du Mali en tenant compte des intérêts stratégiques du pays ;
48. Tenir régulièrement la Conférence des Ambassadeurs ;
49. Créer un institut de formation diplomatique ;
50. Assurer un maillage territorial permettant de défendre l'intégrité du territoire ;
51. Coopérer avec tous les partenaires selon les trois principes constitutionnels ;
52. Poursuivre la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ;
53. Construire des abattoirs modernes aux normes internationales pour la production et l'exportation de viande ;
54. Promouvoir la labélisation de la viande malienne ;
55. Prendre des mesures urgentes pour la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace AES ;
56. Prendre les dispositions pour habiller nos FAS totalement en coton malien ;
57. Promouvoir les candidatures des cadres maliens aux postes internationaux ;
58. Mettre en place un conseil consultatif composé d'anciens ambassadeurs et personnes ressources ;
59. Renforcer l'implication des Maliens établis à l'extérieur pour le lobbying au service des intérêts du pays ;
60. Inciter les Maliens établis à l'extérieur à investir au pays ;
61. Promouvoir le leadership des femmes dans la diplomatie ;
62. Créer une technopôle englobant tous les domaines de la technologie et des innovations à Tombouctou ;
63. Promouvoir la pharmacopée africaine et la médecine traditionnelle en tant que ressources stratégiques pour la souveraineté pharmaceutique et la résilience de l'économie ;
64. Nouer des partenariats stratégiques pour le renforcement de notre système de santé ;
65. Développer un partenariat stratégique sur le plan de la défense et de la sécurité avec les pays limitrophes ;
66. Poursuivre les efforts de délimitation et de matérialisation des frontières ;
67. Opérationnaliser la navigabilité du fleuve Sénégal jusqu'au port d'Ambidédi.
68. Conforter la position internationale du Mali sur les filières stratégiques (coton, or, bétail etc) par une politique d'investissements massifs sur toute la chaîne de valeur, en tenant compte de nos intérêts.

Bamako, le 10 Mai 2024

Le Dialogue Inter-Maliens pour la Paix et la Réconciliation nationale

